

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CIMETROL SUPER EW

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit CIMETROL SUPER EW

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Insecticide.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur No Pest International
Tokoin Wuiti
Lomé, Togo
228 90 44 79 79
nopest.international@gmail.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence 228 90 44 79 79

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

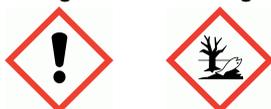
Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé humaine Acute Tox. 4 - H302 Acute Tox. 4 - H332 STOT SE 3 - H335

Dangers pour l'environnement Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger

H302+H332 Nocif en cas d'ingestion ou par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

CIMETROL SUPER EW

| | |
|----------------------------------|---|
| Mentions de mise en garde | <p>P260 Ne pas respirer les vapeurs/ aérosols.</p> <p>P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.</p> <p>P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.</p> <p>P273 Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>Utilisez uniquement dans des zones bien ventilées.</p> <p>P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.</p> <p>P330 Rincer la bouche.</p> <p>P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P314 Consulter un médecin en cas de malaise.</p> <p>P391 Recueillir le produit répandu.</p> <p>P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.</p> <p>P405 Garder sous clef.</p> <p>P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.</p> |
|----------------------------------|---|

Contient CYPERMETHRIN TECHNICAL

2.3. Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

| | |
|--|---------------|
| CYPERMETHRIN TECHNICAL | 10-30% |
| Numéro CAS: 52315-07-8 Numéro CE: 257-842-9 Facteur M (aigu) = 1000 Facteur M (chronique) = 1000 | |
| Classification Acute Tox. 4 - H302 Acute Tox. 4 - H332 STOT SE 3 - H335 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410 | |
| PIPERONYL BUTOXIDE TECHNICAL | 10-30% |
| Numéro CAS: 51-03-6 Numéro CE: 200-076-7 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119537431-46-XXXX Facteur M (aigu) = 1 Facteur M (chronique) = 1 | |
| Classification Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410 | |
| TETRAMETHRIN TECHNICAL | 10-30% |
| Numéro CAS: 7696-12-0 Numéro CE: 231-711-6 Facteur M (aigu) = 100 Facteur M (chronique) = 100 | |
| Classification Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410 | |

CIMETROL SUPER EW

| | |
|--------------------------|---------------------------|
| Pyriproxifen | 1-5% |
| Numéro CAS: 95737-68-1 | Numéro CE: 429-800-1 |
| Facteur M (aigu) = 1 | Facteur M (chronique) = 1 |
| Classification | |
| Aquatic Acute 1 - H400 | |
| Aquatic Chronic 1 - H410 | |

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

| | |
|-----------------------------------|---|
| Information générale | Consulter un médecin si une gêne persiste. Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical. |
| Inhalation | Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Maintenir une voie d'air ouverte. Desserrer les vêtements serrés tels que col, cravate, ou ceinture. Lorsque la respiration est difficile, un personnel dûment formé peut assister la personne touchée en lui administrant de l'oxygène. Consulter un médecin. Placer la personne inconsciente en position latérale de sécurité et s'assurer que la respiration peut s'effectuer normalement. |
| Ingestion | Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner quelques petits verres d'eau ou de lait à boire. Arrêter si la personne touchée présente des nausées, car les vomissements peuvent être dangereux. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Placer la personne inconsciente en position latérale de sécurité et s'assurer que la respiration peut s'effectuer normalement. Garder la personne touchée en observation. Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent. |
| Contact cutané | Rincer à l'eau. |
| Contact oculaire | Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Rincer à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste. |
| Protection des secouristes | Le personnel de premiers secours doit porter des équipements de protection appropriés lors de toute intervention de secours. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

| | |
|-----------------------------|--|
| Information générale | La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition. |
| Inhalation | Une seule exposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Mal de tête. Epuisement et faiblesse. |
| Ingestion | Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion. Douleur à l'estomac. Nausées, vomissements. |
| Contact cutané | Aucun symptôme particulier connu. |
| Contact oculaire | Aucun symptôme particulier connu. Peut être légèrement irritant pour les yeux. |

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Traiter en fonction des symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Eteindre l'incendie avec de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.

CIMETROL SUPER EW

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Un feu créé : Gaz/vapeurs/fumées toxiques de : Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO₂). Chlorure d'hydrogène (HCl). Cyanure d'hydrogène (HCN).

Produits de combustion dangereux Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau.

Equipements de protection particuliers pour les pompiers Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Porter un équipement de protection approprié. Absorber dans de la vermiculite, du sable sec ou de la terre et mettre dans des conteneurs.

6.4. Référence à d'autres rubriques

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Prévoir une ventilation suffisante. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Classe de stockage Gardez à l'entrepôt de pesticides.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

Description d'usage Pesticide

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Prévoir une aspiration générale et locale suffisante.

Protection des yeux/du visage Aucune protection particulière des yeux nécessaire lors d'une utilisation normale.

CIMETROL SUPER EW

| | |
|--|---|
| Protection des mains | Aucune protection des mains spécifique notée, mais il est recommandé de porter des gants. |
| Autre protection de la peau et du corps | Porter des vêtements de protection si nécessaire. |
| Mesures d'hygiène | Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Appliquer de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. |
| Protection respiratoire | Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. |

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|-------------------------------------|
| Aspect | Liquide très fluide. |
| Couleur | Blanc laiteux |
| Odeur | Légère. Solvant. |
| Seuil olfactif | Pas d'information disponible. |
| pH | Pas d'information disponible. |
| Point de fusion | Pas d'information disponible. |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | Pas d'information disponible. |
| Point d'éclair | Pas d'information disponible. |
| Taux d'évaporation | Pas d'information disponible. |
| Facteur d'évaporation | Pas d'information disponible. |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Non pertinent. |
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité | Pas d'information disponible. |
| Autre inflammabilité | Pas d'information disponible. |
| Pression de vapeur | Pas d'information disponible. |
| Densité de vapeur | Pas d'information disponible. |
| Densité relative | 1.09 @ 25°C |
| Densité apparente | Pas d'information disponible. |
| Solubilité(s) | Pas d'information disponible. |
| Coefficient de partage | Pas d'information disponible. |
| Température d'auto-inflammabilité | Pas d'information disponible. |
| Température de décomposition | Pas d'information disponible. |
| Viscosité | Pas d'information disponible. |
| Propriétés explosives | N'est pas considéré comme explosif. |
| Propriétés comburantes | Non oxydant. |

CIMETROL SUPER EW

9.2. Autres informations

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Inconnu.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Inconnu. Ne polymérisera pas.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter le contact avec les oxydants puissants.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Un feu créé : Chlorure d'hydrogène (HCl). Cyanure d'hydrogène (HCN).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) Acute Tox. 4 - H302 Nocif en cas d'ingestion.

ETA orale (mg/kg) 1 836,88

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) Acute Tox. 4 - H332 Nocif par inhalation.

ETA inhalation (gaz ppm) 16 531,96

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 40,41

ETA inhalation 4,9

(poussières/brouillards mg/l)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur l'animal Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

CIMETROL SUPER EW

Sensibilisation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Essais de génotoxicité - in vivo Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité CIRC Aucun ingrédient n'est listé ou exempté.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction - développement Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un STOT SE 3 - H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Organes cibles Système respiratoire, poumons

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information générale La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.

Inhalation Une seule exposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Mal de tête. Epuisement et faiblesse.

Ingestion Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion. Douleur à l'estomac. Nausées, vomissements.

Contact cutané Aucun symptôme particulier connu.

Contact oculaire Aucun symptôme particulier connu.

Voie d'exposition Ingestion Inhalatoire Contact cutané et/ou oculaire.

Organes cibles Système respiratoire, poumons

Symptômes Irritation du système respiratoire. Nausées, vomissements.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Le produit contient une substance qui est très toxique pour les organismes aquatiques et qui peut entraîner des effets néfastes à long terme sur le milieu aquatique.

12.1. Toxicité

Toxicité Aquatic Acute 1 - H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. Aquatic Chronic 1 - H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

CIMETROL SUPER EW

Persistence et dégradabilité La dégradabilité du produit n'est pas connue.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage Pas d'information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Pas de données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucun connu.

Toxicity of ingredients

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.

Méthodes de traitement des déchets Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations nationales.

Classe déchet L'élimination des déchets Numéro clé du EWC est 20 01 19 (pesticides)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID) 3082

N° ONU (IMDG) 3082

N° ONU (ICAO) 3082

N° ONU (ADN) 3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID) ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (CONTAINS CYPERMETHRIN, TETRAMETHRIN and PIPERONYL BUTOXIDE)

Nom d'expédition (IMDG) ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (CONTAINS CYPERMETHRIN, TETRAMETHRIN and PIPERONYL BUTOXIDE)

Nom d'expédition (ICAO) ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (CONTAINS CYPERMETHRIN, TETRAMETHRIN and PIPERONYL BUTOXIDE)

Nom d'expédition (ADN) ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (CONTAINS CYPERMETHRIN, TETRAMETHRIN and PIPERONYL BUTOXIDE)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID 9

Code de classement ADR/RID M6

Etiquette ADR/RID 9

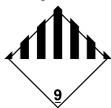
Classe IMDG 9

Classe/division ICAO 9

Classe ADN 9

CIMETROL SUPER EW

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID) III

Groupe d'emballage (IMDG) III

Groupe d'emballage (ICAO) III

Groupe d'emballage (ADN) III

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin



14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-A, S-F

Catégorie de transport ADR 3

Code de consignes d'intervention d'urgence •3Z

Numéro d'identification du danger (ADR/RID) 90

Code de restriction en tunnels (-)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.
Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.
Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

International Transport Regulations

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

CIMETROL SUPER EW

Inventaires

UE (EINECS/ELINCS)

Aucun ingrédient n'est listé ou exempté.

RUBRIQUE 16: Autres informations

| | |
|---|--|
| Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité | <p>ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.</p> <p>ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.</p> <p>RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.</p> <p>IATA: Association Internationale du Transport Aérien.</p> <p>ICAO: Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses.</p> <p>IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.</p> <p>CAS: Chemical Abstracts Service.</p> <p>ETA: Estimation de la toxicité aiguë</p> <p>CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).</p> <p>DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .</p> <p>CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.</p> <p>PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.</p> <p>vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.</p> |
| Sigles et abréviations utilisés dans la classification | <p>Acute Tox. = Toxicité aiguë</p> <p>STOT RE = Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée</p> <p>STOT SE = Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</p> <p>Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë</p> <p>Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique</p> |
| Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 | <p>Acute Tox. 4 - H332: Acute Tox. 4 - H302: STOT SE 3 - H335: : Méthode par le calcul.</p> <p>Aquatic Acute 1 - H400: Aquatic Chronic 1 - H410: : Méthode par le calcul.</p> |
| Date de révision | 08/03/2017 |
| Révision | 5 |
| Remplace la date | 07/03/2017 |
| Numéro de FDS | 22458 |
| Mentions de danger dans leur intégralité | <p>H302 Nocif en cas d'ingestion.</p> <p>H332 Nocif par inhalation.</p> <p>H335 Peut irriter les voies respiratoires.</p> <p>H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.</p> <p>H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p> |

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.